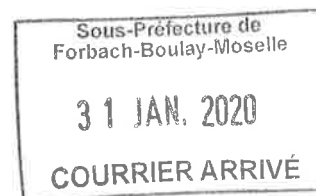




REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

06. FILIERES

OBJET : ARRET DE LA PRESTATION OPTIONNELLE DE ROTATION DES BENNES DE GRAVATS

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que la prestation de rotation des bennes à gravats fait partie des prestations optionnelles de rotations de bennes de déchèterie. Cette prestation est réalisée avec les mêmes véhicules, camions ampliroll gaz, que pour les autres flux de déchets collectés en bennes en déchèterie.

Le Sydeme n'est pas compétent pour le flux de déchets « gravats » et ne dispose pas d'exutoire propre pour ce flux. En effet, il est désigné par les intercommunalités sollicitant la prestation. Cependant, l'exutoire le plus proche des déchèteries concernées n'est pas toujours celui attribué dans le cadre des appels d'offres passés par les intercommunalités.

Les camions ampliroll utilisés pour cette prestation sont équipés de bouteilles de gaz et ne disposent pas de châssis chantier. L'accessibilité et l'entretien des pistes des exutoires gravats peuvent causer des dommages sur la structure du dispositif gaz.

CONSIDERANT que bien que des bennes de contenance plus petites soient utilisées pour cette prestation, la surcharge des bennes est assez récurrente, allant jusqu'à l'impossibilité de charger la benne sur le plateau du camion ampliroll, avec les risques de dommage sur le bras ampliroll et la structure du véhicule.

CONSIDERANT qu'à ces problèmes de compétence, d'exutoire et de véhicule non adapté peut se rajouter la problématique du transport de déchets dangereux. En effet, les bennes gravats peuvent contenir notamment de l'amiante. Lors du déchargement sur l'exutoire, après contrôle de l'apport par le repreneur, le gisement non conforme doit, le cas échéant, être rechargé en totalité ou partiellement, la benne étant ensuite acheminée sur la déchèterie de provenance. Le service transport ne dispose pas d'autorisation pour transporter des déchets dangereux de cette nature.

CONSIDERANT qu'au 1^{er} décembre 2019, la prestation « benne de gravats » est réalisée pour le compte de 6 des 10 adhérents : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Communautés de Communes du Pays de Bitche, de la Houve et du Pays Boulageois, du District Urbain de Faulquemont, du Warndt et du Bouzonvillois.

CONSIDERANT qu'au 31 octobre 2019, le nombre de rotations de bennes de gravats s'élève à 1 061 sur les 14 607 rotations effectuées pour la prestation de rotation des bennes de déchèterie, soit 7,26% des rotations.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De mettre fin à la prestation de rotations de benne de gravats au plus tard pour le 1^{er} avril 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020

Roland ROTH,
Président



[Handwritten signature in blue ink]

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le.....~~31~~ JAN. 2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le~~31~~ JAN. 2020.....

[Handwritten signature in black ink]

